Soixante-dix-septième année - N° 3964 — 7 rebia I 1409 (19 octobre 1988).

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 4 DH. — Numéro des années antérieures : 6 DH

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	50 DH	90 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		80 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives.	50 DH	90 DH	
Édition de traduction officielle	45 DH	80 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Abonnement et publicité

IMPRIMERIE OFFICIELLE

Rabat - Chellah

Tél. 650-24 — 650-25

651-79 et 654-13

C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Contrat de prêt conclu entre le Royaume du Maroc et la « Norddeutsche Landesbank - Girozentrale ».

Décret n° 2-88-482 du 8 safar 1409 (21 septembre 1988) approuvant le contrat de prêt d'un montant de 4.258.670 DM conclu le 21 kaada 1408 (6 juillet 1988) entre le Royaume du Maroc et la « Norddeutsche Landesbank - Girozentrale - » pour le financement de 120 ambulances 332

Boissons à base de fruits, légumes, sodas et limonades. — Réglementation du commerce.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3910 du 12 safar 1408 (7 octobre 1987) 332

TEXTES PARTICULIERS

Permis miniers.

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de janvier 1987 333

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de février 1987 335

Pages

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de mai 1987 336

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de juillet 1987 339

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Textes particuliers

Ministère des postes et télécommunications.

Décret n° 2-87-671 du 5 rebia I 1409 (17 octobre 1988) fixant les attributions et l'organisation du ministère des postes et télécommunications 340

AVIS ET COMMUNICATIONS

Liste, pour l'année 1988, des géomètres privés et des sociétés exécutant des travaux topographiques bénéficiaires de l'agrément 342

Liste, pour l'année 1988, des géomètres privés et des entreprises topographiques qui ont fait l'objet d'un retrait d'agrément en application des articles 18 et 19 du décret n° 2-73-371 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) 344

Avis aux importateurs et aux exportateurs 344

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GENERAUX

Décret n° 2-88-482 du 8 safar 1409 (21 septembre 1988) approuvant le contrat de prêt d'un montant de 4.258.670 DM conclu le 21 kaada 1408 (6 juillet 1988) entre le Royaume du Maroc et la « Norddeutsche Landesbank - Girozentrale - » pour le financement de 120 ambulances.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1988 n° 38-87 promulguée par le dahir n° 1-87-200 du 8 joumada I 1408 (30 décembre 1987) ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt d'un montant de 4.258 670 DM, conclu le 21 kaada 1408 (6 juillet 1988) entre le Royaume du Maroc et la « Norddeutsche Landesbank - Girozentrale - » pour le financement de 120 ambulances.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 8 safar 1409 (21 septembre 1988).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances

MOHAMED BERRADA.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3910 du 12 safar 1408 (7 octobre 1987) page 306.

Décret n° 2-86-575 du 20 moharrem 1408 (15 septembre 1987) modifiant le décret n° 2-60-692 du 20 joumada II 1380 (10 décembre 1960) portant réglementation du commerce des boissons à base de fruits ou de légumes et des sodas et limonades.

Au lieu de :

ARTICLE PREMIER. — .....

« *Article* 4. — Est considérée comme régulière en ce qui « concerne les boissons visées aux articles 2 et 3 ci-dessus .. »

Lire :

ARTICLE PREMIER. — .....

« *Article* 4. — Est considérée comme régulière en ce qui « concerne les boissons visées aux articles 1, 2 et 3 ci-dessus .. »

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERS

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de janvier 1987

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
29.759	M. Dadoun Mohamed.	Taza	Signal géodésique : Sidi Saïd Dai.	6.800m N. - 1.800m O.	III
29.760	Société SODEBAR.	Bouaânane	Signal géodésique : Bou Ferma.	11.150m N. - 6.500m E.	II
29.761	Mme Brighet Milouda.	Ouezzane	Signal géodésique : Chlouch.	2.450m S. - 1.100m O.	III
29.762	Société SODEBAR.	Bouaânane	Signal géodésique : Bou Ferma.	25.000m N. - 17.000m E.	II
29.763	Bureau de recherches et de participations minières.	Meknès	Signal géodésique : Mouilès.	4.000m N. - 9.600m E.	II
29.764	M. Aït Lahcen Idrissi Moulay Abdellah.	Qalâat M'Gouna	Signal géodésique : Filier des Chonéries.	1.500m N. - 6.000m E.	II
29.765	M. Tazi Abderazak.	Fès-Est	Signal géodésique : Chouachi.	7.500m N. - 1.200m E.	III
29.766	M. Bouswir Brahim.	Tizi-N'Test	Signal géodésique : Dar Roumi.	12.450m N. - 2.100m E.	II
29.767	M. Oulhaj Aomar.	id.	Signal géodésique : Agouni N'Izimer.	6.700m S. - 3.250m E.	II
29.768	M. Meziati Hanoun.	Fès-Est	Signal géodésique : Sedina.	3.300m S. - 400m O.	III
29.769	M. Ouaïch Mohamed.	Anzi	Signal géodésique : Carrefour piste Tamelt Tiznit).	9.200m S. - 3.700m E.	II
29.770	M. El Abbassi M'Hamed.	Msissi	Signal géodésique : Lalla Mimouna.	9.000m N. - 2.100m O.	II
29.771	Société R.N.A.	Amezmiz	Signal géodésique : Jbel Gourza.	4.300m N. - 4.000m O.	II
29.772	M. Ouaïssa Abdellah.	Marrakech-Est	Signal géodésique : Ras Tamadla.	2.000m S. - 1.550m O.	II
29.773	M. Elloudi M'Hamed.	Hassi Beiraber	Signal géodésique : Jbel Dbouâa.	15.500m N. - 3.200m O.	II
29.774	id.	id.	id.	3.000m N. - 1.050m O.	II
29.775	id.	Hassi Beiraber + Erfoud	id.	7.500m N. - 4.600m O.	II
29.776	M. Chaoui Tahar.	Aït Baha	Signal géodésique : Ras Danas.	450m N. - 1.650m E.	II
29.777	M. Elloudi M'Hamed.	Hassi Breiber + Erfoud	Signal géodésique : Jbel Dbouâa.	3.000m N. - 5.050m O.	II
29.778	M. Yachfine M'Hamed.	Khenifra	Signal géodésique : Tab'Ynoute.	4.100m S. - 3.550m E.	II
29.779	Société Morocco Minerals Company.	Marrakech-Est et Ouest	Signal géodésique : Jbel Retem.	2.200m S. - 700m O.	VI
29.780	M. Ben Jah Larbi.	Tounfite	Signal géodésique : Amalou.	1.400m S. - 250m O.	II
29.781	M. Zouaoui Mohamed Nourredine.	El Jebha	Signal géodésique : Bou Ahmed.	4.000m N. - 2.150m E.	VI
29.782	id.	id.	id.	2.150m E.	VI
29.783	id.	id.	id.	2.950m N. - 6.150m E.	VI
29.784	id.	id.	id.	1.050m S. - 6.150m E.	VI
29.785	M. Kabbaj Jamal Eddine.	id.	id.	5.100m N. - 1.850m O.	VI
29.786	id.	id.	id.	1.000m N. - 1.850m O.	VI
29.787	id.	Chefchaouène	Signal géodésique : Ouad Laou.	3.700m S. - 7.800m E.	VI
29.788	id.	Chefchaouène + El Jebha	id.	4.900m S. - 11.800m E.	VI
29.789	M. Safer Bachdad.	Nador	Signal géodésique : Gourougou.	11.650m N. - 2.150m E.	II
29.790	M. Abdellaoui Alaoui Ahmed.	Tounfite	Signal géodésique : Amalou.	1.400m S. - 3.750m E.	II
29.791	id.	id.	Signal géodésique : Masker.	2.550m N. - 3.600m E.	II
29.792	Bureau de recherches et de participations minières.	Benguerir	Signal géodésique : Menaat.	7.900m S. - 8.700m O.	II
29.793	id.	id.	id.	8.100m S. - 4.700m O.	II
29.794	id.	id.	Signal géodésique : Belkassem.	12.000m S. - 650m E.	II
29.795	id.	id.	id.	12.000m S. - 4.650m E.	II
29.796	M. El Mokhtari Mohamed.	Ribat Al Khayr	Signal géodésique : Missiougen.	2.000m O.	II
29.797	M. El Boukhrissi Lahcen	Taghbalt	Signal géodésique : Bou Kerzia.	10.400m N. - 1.000m O.	II
29.798	M. Bouaziz El Ghazi.	Tounfite	Signal géodésique : Masker Culm.	7.750m S. - 2.100m O.	II
29.799	Mme Ou Rahou Keltoum.	Igli	Signal géodésique : Tamza.	3.200m S. - 6.000m E.	II
29.800	M. Amari Abdelkader.	Boulmane	Signal géodésique : Lalla Oum El Bent.	1.000m N. - 7.900m E.	II

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMERO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
29.801	M. Arezki Lahcen.	Immouzer Ida Ou Tanane	Signal géodésique : Ida Moumen.	1.250m S.	II
29.802	M. Jaillard Luc.	Talsint	Signal géodésique : Skindis.	13.900m S. - 13.000m E.	II
29.803	Société de Sel Mohammedia.	Mohammedia	Signal geodesique : « 2.794 ».	100m N. - 1.350m O.	III
29.804	id.	Mohammedia + El Gara	id.	7.900m S. - 3.800m O.	III
29.805	id.	id.	id.	7.900m S. - 200m E.	III
29.806	id.	El Gara	id.	11.900m S - 3.800m O.	III
29.807	M. Skiraj Abbes.	Igli	Signal géodésique : Moulay Ali.	100m S. - 2.600m E.	II
29.808	M. Jaillard Luc.	Talsint	Signal géodésique : Skindis.	12.800m S. - 16.400m E.	II
29.809	id.	Tazougaght	Signal géodésique : Bouarhous.	5.000m N. - 500m O.	II
29.810	M. Belaïd Mohamed.	Tounfite	Signal géodésique : Amalou.	4.250m O. - 1.400m S.	II
29.811	M. Mechmech Mohamed ben Bouazza.	Itzèr	Signal géodésique : Fillous.	11.400m S. - 450m E.	II
29.812	M. Jaillard Luc.	Aknoul	Signal géodésique : Jbel Lahria.	11.000m N. - 1.500m O.	II
29.813	M. Khouya M'Hamed.	Taghbalt	Signal géodésique : Boukerzia.	6.400m N. - 3.000m O.	II
29.814	M. Nabih Abdelhanine.	Demnate + Qalâat Sraghna	Signal géodésique : Magour.	6.500m N. - 4.350m E.	II
29.815	M. Aafir Allal.	Aguelmous	Signal géodésique : « 5.186 ».	100m N. - 3.000m E.	II
29.816	M. Abdellaoui Alaoui Ahmed.	Tounfite	Signal géodésique : Jbel Aberdouz.	6.700m S. - 9.750m O.	II
29.817	M. Jaillard Luc.	Ouezzane	Signal géodésique : Antob.	10.500m N. - 200m O.	II
29.818	Bureau de recherches et de participations minières.	Tiznit	Signal géodésique : Aglou.	5.250m N. - 1.150m O.	II
29.819	id.	Sidi Ifni	Signal géodésique : Camp militaire.	700m S. - 1.350m O.	II
29.820	id.	id.	Signal géodésique : « Piton ».	3 900m S. - 5.500m O.	II
29.821	id.	Tafnidilt	Signal géodésique : Adredra.	400m N. - 1.100m O.	II
29.822	id.	id.	id.	13.350m N. - 21.300m E.	II
29.823	id.	Agadir	Signal géodésique : Sidi Bouizaren.	2.400m N. - 3.350m O.	II
29.824	id.	id.	Signal géodésique : Aït Abbou.	8.900m S. - 1.050m O.	II
29.825	M. Ichtoutel Mhand.	Tamanar	Signal géodésique : Sidi Abdellah Ou Saïd.	2.600m S. - 6.500m E.	II
29.826	id.	id.	id.	1.400m N. - 6.500m E.	II
29.827	id.	id.	id.	100m N. - 2.500m E.	II
29.828	M. Agouram El Hassane.	Taznakht	Signal géodésique : Timouchidine.	5.250m N. - 3.850m O.	II
29.829	M. Aït Ougaram Mohamed.	Taznakht - Oukeimeden T. Telouat - Taliwine	Signal géodésique : Jbel Takouchine.	6.900m S. - 1.000m E.	II
29.830	M. Gourichy M'Barek.	Agdz	Signal géodésique : Tafrent.	5.850m S. - 3.150m E.	II
29.831	M. Jaillard Luc.	Ouezzane	Signal géodésique : Antob.	2.00m N. - 5.000m O.	II
29.832	M. Yachfine M'Hamed.	Oulmès - Moulay Bouazza	Signal géodésique : Mik Rellal.	2.450m S. - 4.100m O.	II
29.833	M. Hmamou Mohamed.	Boumalne + Qalâat Megouna	Signal géodésique : Imintarir.	3.600m S. - 5.350m O.	II
29.834	M. Machmachi Lahassane.	Fès-Ouest	Signal géodésique : Koudiat Barka.	10.500m N. - 15.000m O.	III
29.835	Mlle. Lhassani Amina.	El Jebha	Signal géodésique : Fellali.	100m S. - 1.500m O.	II
29.836	id.	Chefchaouène	Signal géodésique : Asifone.	5.450m N. - 300m E.	II
29.837	M. Bounsir Ali.	Boumalne	Signal géodésique : Imin'Tarir.	2.000m S. - 3.400m O.	II
29.838	id.	id.	Signal géodésique : Taouzakt.	100m N. - 2.650m E.	II
29.839	M. Zouit Mohamed.	Qalâat M'Gouna	Signal géodésique : Siyaccine T.G.	6.450m S. - 900m E.	II
29.840	id.	id.	Signal géodésique : Bou Iserfane.	250m N. - 12.100m O.	II
29.841	M. Akenouch Mohamed.	Telouèt	Signal géodésique : Tistouit.	5.350m N. - 1.100m E.	II
29.842	M. Chairi Ali.	Azilal et Demnat	Signal géodésique : N° 13.	5.900m N. - 13.200m O.	III

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de février 1987

NUMERO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATEGORIE
29.843	Bureau de recherches et de participations minières.	Taliwine.	Signal géodésique . Taskhoukht.	1.600m S. - 2.900m O.	II
29.844	id.	id.	id.	1.600m S. - 1.100m E.	II
29.845	SOTRAREM.	Tétouan.	Signal géodésique : Mussa.	5.350m S. - 2.450m E.	II
29.846	id.	Aguelmous.	Signal géodésique : Ichoudal.	1.450m N. - 4.800m O.	II
29.847	M. Antonio Reyes Vasquez.	Kebdani.	Signal géodésique : Tidinit Milan.	1.700m N. - 250m E.	VIII
29.848	id.	id.	id.	1.700m N. - 1.250m E.	VIII
29.849	id.	id.	id.	1.700m N. - 2.250m E.	VIII
29.850	id.	id.	id.	1.700m N. - 3.250m E.	VIII
29.851	id.	id.	id.	700m N. - 250m E.	VIII
29.852	id.	id.	id.	700m N. - 1.250m E.	VIII
29.853	id.	id.	id.	700m N. - 2.250m E.	VIII
29.854	id.	id.	id.	700m N. - 3.250m E.	VIII
29.855	id.	id.	id.	300m S. - 250m E.	VIII
29.856	id.	id.	id.	300m S. - 1.250m E.	VIII
29.857	id.	id.	id.	300m S. - 2.250m E.	VIII
29.858	id.	id.	id.	300m S. - 3.250m E.	VIII
29.859	id.	id.	id.	1.300m S. - 250m E.	VIII
29.860	id.	id.	id.	1.300m S. - 1.250m E.	VIII
29.861	id.	id.	id.	1.300m S. - 2.250m E.	VIII
29.862	id.	id.	id.	1.300m S. - 3.250m E.	VIII
29.863	S.M.I.	Boumalne.	Signal géodésique : Taouzekt.	3.050m N. - 2.600m E.	II
29.864	id.	id.	id.	1.750m N. - 2.400m O.	II
29.865	SOMIMA	Ighrem.	Signal géodésique : Marrabou Sidi Mohamed Cheikh.	2.400m N.	II
29.866	id.	id.	id.	2.400m N. - 4.000m E.	II
29.867	id.	id.	id.	1.600m S. - 5.100m O.	II
29.868	id.	id.	id.	1.600m S. - 1.100m O.	II
29.869	id.	id.	id.	1.600m S. - 2.900m E.	II

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de mai 1987.

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
29.870	Société MOBAR.	Bouanane	Signal géodésique : Bouferma.	11.000m N. - 2.600m E.	II
29.871	id.	id.	id	11.800m N. - 11.900m E.	II
29.872	M. Aït Hmam Mohamed.	Talouine	Signal géodésique : Sirwa.	4.800m S. - 5.500m O.	II
29.873	Société SRPMS.	id.	Signal géodésique : Tadroukht.	2.100m S. - 9.100m E.	II
29.874	Société MOBAR.	Talsint	Signal géodésique : Bougharaf.	7.600m S. - 3.000m E.	II
29.875	M. Farhane Aâmed.	Fès-Est	Signal géodésique : Jbel Zalagh.	200m N. - 4.600m E.	III
29.876	Bureau de recherches et de participations minières.	Oued Wa'Aar	Signal géodésique : Corne ouest de la falaise 30 m de l'Oued Laâguig.	3.900m N. - 9.700m E.	II
29.877	id.	id.	id.	1.900m N. - 5.700m E.	II
29.878	id.	id.	id	400m N. - 1.700m E.	II
29.879	id.	Cap Draâ	Signal géodésique : Aoredra.	18.600m S. - 28.200m O.	II
29.880	M. Lamrak Saïd.	Akka	Signal géodésique : Akka.	900m S. - 7.000m O.	II
29.881	M. Oubouya Ahmed.	Tounfite	Signal géodésique : Harrouch.	2.600m S. - 3.300m O.	II
29.882	M. Fedhan Brahim.	id.	id.	4.750m S. - 7.300m O.	II
29.883	M. Aâlam. Laboussine.	Bel Ghiada	Signal géodésique : Ou Rak.	5.000m S. - 1.300m E.	II
29.884	Société SOMASUB.	Agadir Melloul	Signal géodésique : Iguiguil.	8.800m N. - 7.900m E.	II
29.885	id.	Taznakht	Signal géodésique : Bouidergh.	7.200m S. - 4.750m E.	II
29.886	id.	id.	id.	3.350m S. - 3.250m E.	II
29.887	id.	Boumalne	Signal géodésique : Kelâat Igoudlane.	1.650m S. - 3.800m O.	II
29.888	id.	Zelmou	Signal géodésique : Zelmou.	1.400m S. - 8.000m O.	II
29.889	M. Aberdan Ouzzin.	Oulmès-Moulay Bouazza et Aguelmous	Signal géodésique : Tarmilet.	350m S. - 9.400m E.	II
29.890	M. Skali Chérif Mohamed.	Immouzzèr Ida-ou-Tanane	Signal géodésique : Iferd.	11.750m S. - 750m O.	II
29.891	M. Warid Hafid.	Youssoufia	Signal géodésique : Oued Si Kaddour.	100m S. - 250m O.	II
29.892	M. Aït Ougmaou Malik.	Taznakht	Signal géodésique : Taoulikest.	100m S. - 4.700m E.	II
29.893	id.	Agadir Melloul	Signal géodésique : Iguiguil.	3.450m N. - 7.500m E.	II
29.894	M. Zaoui Mohamed.	Igli	Signal géodésique : Timizguida.	1.100m N. - 7.100m E.	II
29.895	M. Tissili Abdellah.	Telouèt	Signal géodésique : Ourgouz.	3.600m S. - 150m O.	II
29.896	M. Ajoutate Abdellah.	Agadir Melloul	Signal géodésique : Aït Daha.	11.500m N. - 1.700m O.	II
29.897	M. Bounafaa Brahim.	Taïneste	Signal géodésique : Dhar Souala.	8.500m S. - 9.700m O.	II
29.898	id.	Fès-Est	Signal géodésique : B 367 D	4.600m N. - 4.900m E.	II
29.899	M. Atyane Moulay Zaid.	Itzèr	Signal géodésique : Mouldid	3.050m N. - 3.400m O.	II
29.900	Bureau de recherches et de participations minières.	Aguelmous	Signal géodésique : Zrari.	4.000m S.	II
29.901	id.	id.	Signal géodésique : Dadou.	600m N. - 3.850m E.	II
29.902	id.	id.	id.	3.400m S. - 100m O.	II
29.903	id.	Foum El Hassan	Signal géodésique : Aourir N'Ioutman.	13.250m N. - 4.650m O.	II
29.904	id.	id.	id.	13.250m N. - 650m O.	II
29.905	id.	id.	id.	13.250m N. - 3.350m E.	II
29.906	id.	id.	id.	13.250m N. - 7.350m E.	II
29.907	id.	id.	id.	13.250m N. - 11.350m E.	II
29.908	id.	id.	id.	9.250m N. - 5.850m O.	II
29.909	id.	id.	id.	9.250m N. - 1.850m O.	II
29.910	id.	id.	id.	9.250m N. - 2.150m E.	II
29.911	id.	id.	id.	9.250m N. - 6.150m E.	II
29.912	id.	id.	id.	5.250m N. - 7.850m O.	II
29.913	id.	id.	id.	5.250m N. - 3.850m O.	II
29.914	id.	id.	id	5.250m N. - 150m E.	II
29.915	id.	id.	id.	1.250m N. - 9.850m O.	II
29.916	id.	id.	id.	1.250m N. - 5.850m O.	II
29.917	id.	id.	id.	1.250m N. - 1.850m O.	II
29.918	id.	Tafraoute	Signal géodésique : Bouzarif.	500m S. - 9.100m E.	II
29.919	id.	id.	id.	500m S. - 5.100m E.	II
29.920	id.	id.	id.	500m S. - 1.100m E.	II
29.921	id.	id.	id.	500m S. - 2.900m O.	II
29.922	id.	id.	id.	500m S. - 6.900m O.	II
29.923	id.	id.	id.	500m S. - 10.900m O.	II

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
29.924	Bureau de recherches et de participations minières.	Tafraoute	Signal géodésique : Bouzarif.	3.500m N. - 9.100m E.	II
29.925	id.	id.	id	3.500m N. - 5.100m E.	II
29.926	id.	id.	id	3.500m N. - 1.100m E.	II
29.927	id.	id.	Signal géodésique : Axe du Marabout Sidi Abdel Jebbar.	2.150m N. - 7.150m O.	II
29.928	id.	id.	id.	6.150m N. - 3.150m O.	II
29.929	id.	id.	id	6.150m N. - 8.350m O.	II
29.930	id.	id.	id.	10.150m N. - 8.350m O.	II
29.931	id.	Anezi	Signal géodésique : Tisgui Onaf.	4.750m N. - 1.550m E.	II
29.932	id.	id.	id	750m N. - 1.550m E.	II
29.933	id.	id.	id.	4.000m S. - 1.550m E.	II
29.934	id.	id.	Signal géodésique : Imzi.	1.300m S. - 8.300m O.	II
29.935	id.	id.	id.	2.700m N. - 1.700m O.	II
29.936	id.	id.	id.	1.300m S. - 300m O.	II
29.937	id.	id.	id.	5.300m S. - 300m O.	II
29.938	id.	id.	id	350m S. - 7.900m E.	II
29.939	M. Walidi El Alaoui Mohamed.	El Hajeb	Signal géodésique : Adrar.	6.100m S. - 350m E.	II
29.940	M. Kenda Brahim.	Tinghir	Signal géodésique : Tibersit.	2.350m N. - 2.100m E.	II
29.941	M. Gaisse Mohamed.	Tamanar	Signal géodésique : Amardna.	3.400m N. - 10.300m E.	II
29.942	Société Ouiselsat - Mines S.A.	Açdif	Signal géodésique : Jbel Adrir.	100m S. - 6.350m E.	VI
29.943	id.	id.	id.	9.800m N. - 3.600m O.	VI
29.944	Société Zenaga.	id.	id	3.800m S. - 1.800m E.	VI
29.945	M. Boucha Lahcen.	Anezi	Signal géodésique : Jbel Tachila.	5.000m S. - 2.000m O.	II
29.946	M. Bennaoui Mohamed.	Skoura	Signal géodésique : Anghomar.	750m S. - 1.900m E.	II
29.947	M. Berdaï Mohamed.	Aguelmous	Signal géodésique : Hamou Ougal.	5.300m N. - 1.800m E.	II
29.948	M. Gour Ider.	Ouarzazate	Signal géodésique : Timikert.	5.900m N. - 13.900m E.	VI
29.949	M. Ameskane Abdellah.	Qal'âat M'Gouna	Signal géodésique : Bouiserfane.	750m N. - 2.700m O.	II
29.950	id.	id.	id.	3.250m N. - 2.700m O.	II
29.951	Société SOMASUB.	Zelmou	Signal géodésique : Tafechna.	9.700m S. - 2.050m O.	II
29.952	M. Cuhda Youssef.	Tarhbalt	Signal géodésique : Jbel Mimount.	3.150m S. - 2.300m E.	II
29.953	Société Ouiselsat - Mines S.A.	Agdz	Signal géodésique : L V 98.	4.950m S. - 7.000m O.	II
29.954	M. Ismaïli Alaoui Ismaïl.	Ksabi	Signal géodésique : Ouaoumatert.	5.500m N. - 12.900m E.	II
29.955	M. Mahassine Allal.	Chichoua	Signal géodésique : Aguef.	1.300m N. - 2.000m O.	II
29.956	M. Eddiry Abdellah.	Mohammedia	Signal géodésique : XIII T C.	2.650m S. - 700m O.	II
29.957	Bureau de recherches et de participations minières.	Igli	Signal géodésique : Tinerguet.	300m S. - 4.200m O.	II
29.958	Société SOMASUB.	Tazzouguert et Tameslent	Signal géodésique : Jbel Bour.	1.400m S. - 4.000m O.	II
29.959	id.	Tazzouguert	id.	5.400m S. - 4.000m O.	II
29.960	id.	Tameslent	id	500m N. - 4.000m E.	II
29.961	M. Abdssamad M'Hamed.	Sidi Bennour	Signal géodésique : XII.	4.200m N. - 1.500m E.	II
29.962	Bureau de recherches et de participations minières.	Foum El Hassan	Signal géodésique : Aourir N'Ioutman.	7.100m N. - 16.850m E.	II
29.963	Mme Bennis Najat.	Itzèr	Signal géodésique : Tizi Ou Fillal.	8.600m S. - 5.850m E.	II
29.964	id.	id.	id.	3.700m N. - 2.150m O.	II
29.965	id.	Itzèr et Khenifra	id.	7.700m N. - 3.200m O.	II
29.966	Mme Lhassani Maria.	id.	Signal géodésique : Boutsouani.	2.900m S. - 50m O.	II
29.967	id.	id.	id.	10.900m S. - 50m O.	II
29.968	M. Lhassani Moulay Abderrahman.	Itzèr	Signal géodésique : Tizi Ou Fillal.	600m S. - 5.850m E.	II
29.969	id.	id.	id	300m S. - 1.850m E.	II
29.970	id.	id.	id.	4.300m S. - 5.850m E.	II
29.971	Mme Merzouki Kheira.	Khenifra	Signal géodésique : Boutsouani.	2.100m N. - 7.450m O.	II
29.972	id.	id.	id.	1.900m S. - 5.200m O.	II
29.973	Mme Lhassani Amina.	Itzèr	Signal géodésique : Tizi Ou Fillal.	3.700m N. - 5.850m E.	II
29.974	M. Zedguy Assou.	Tazzouguert	Signal géodésique : Defilia.	800m S. - 7.150m O.	II
29.975	Mme Lhassani Fatima Zohra.	Itzèr	Signal géodésique : Tizi Ou Fillal.	4.300m S. - 1.850m E.	II
29.976	id.	id.	id.	4.300m S. - 2.150m O.	II
29.977	id.	id.	id.	300m S. - 2.150m O.	II
29.978	M. Tahiri Alaoui Moulay Mehdi.	Azrou	Signal géodésique : Sidi M'Guida II.	4.200m N. - 5.150m E.	II
29.979	M. Tijani Kadour.	Ezzhiliga	Signal géodésique : Dhar Sedra.	6.100m N. - 9.000m E.	II
29.980	M. Chahi Ahmed.	Meknès	Signal géodésique : Ait 3162 K.	1.600m N. - 900m O.	II
29.981	M. Kerfali Mohamed.	Khenifra	Signal géodésique : Boutsouani.	1.200m N. - 1.150m O.	II
29.982	M. Raggoud Mohammadi.	Taïnast	Signal géodésique : Dj Keil 1 km 5.	7.850m N. - 3.800m E.	II
29.983	M. Zaoui Mohamed.	id.	id.	3.850m N. - 2.000m E.	II
29.984	M. Marhou Mohamed.	Tameslent	Signal géodésique : Jbel Bour.	500m N. - 8.000m E.	II

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMERO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
29.985	M. Mouhim Abdelaziz.	Errachidia	Signal géodésique : Khetitila I.	50m S. - 100m O.	II
29.986	M. Aït Chitach Hassan.	Azilal	Signal géodésique : Tarassouade.	1.800m S. - 6.500m O.	II
29.987	M. El Badaoui Lhou.	Zaouèt Sidi Abdenbi	Signal géodésique : Aït Alouane.	550m N. - 7.250m O.	II
29.988	M. Boucetta Mohamed.	Açdif	Signal géodésique : Tarea.	8.400m N. - 2.400m O.	VI
29.989	id.	Tafraout	Signal géodésique : Mkorn.	8.400m S. - 5.300m O.	VI
29.990	M. Taqbibt Ahmed.	Imilchil	Signal géodésique : Aït Oumergui.	2.850m O. - 700m S.	II
29.991	M. Belhassan Mohamed.	Erracnidia	Signal géodésique : Khetitilat I.	3.950m N. - 100m O.	II
29.992	id.	id.	id.	7.950m N. - 100m O.	II
29.993	id.	id.	id.	1.550m S. - 3.900m E.	II
29.994	id.	Erracnidia et Erfoud	id.	4.950m S. - 7.900m E.	II
29.995	id.	Erfoud	id.	8.950m S. - 7.900m E.	II
29.996	M. Belhassan Ahmed.	Erfoud et Hassi Braiber	id.	8.950m S. - 11.900m E.	II
29.997	M. Bennaoui Mohamed.	Bouizakarn	Signal géodésique : Ighir Melloulem.	1.500m S. - 900m E.	II
29.998	M. Mourad Jaafar.	Meknès	Signal géodésique : Sidi Lhabchi.	1.800m N. - 2.800m O.	II
29.999	M. Sentissi Driss.	Romani	Signal géodésique : 1868.	6.250m S. - 1.600m E.	II
30.000	M. Ahamam Lahcen.	Boumalne	Signal géodésique : Imin-Tarir.	2.000m N. - 600m E.	II
30.001	M. Hnida Driss.	Itzer	Signal géodésique : Côte 2120 Moukerkour.	5.600m N. - 5.800m E.	II
30.002	M. Zizi Mohamed.	Taznakht	Signal géodésique : Tarchecht.	7.700m N. - 2.750m O.	VI
30.003	M. Tammou Ali ben Hammou.	Midelt	Signal géodésique : Bouikkellal.	2.600m N. - 8.000m O.	II
30.004	M. Zizi Abdellah.	Taznakht	Signal géodésique : Tarchecht.	8.050m N. - 1.900m O.	II
30.005	M. Hamdaoui Abderrahmane.	Tacurirt	Signal géodésique : Côte 1270.	2.000m N. - 2.900m O.	II
30.006	id.	id.	id.	600m N. - 6.900m O	II
30.007	Bureau de recherches et de participations minières.	Hassiane Eddiab - Taourirt	Signal géodésique : Côte 1315.	2.800m N. - 2.700m O.	II
30.008	id.	id.	id.	2.800m N. - 1.300m E.	II
30.009	id.	Hassiane Eddiab-Taourirt	id.	2.800m N. - 5.300m E.	II
30.010	id.	Hassiane Eddiab	id.	1.200m S. - 2.700m O.	II
30.011	M. Saïdi Saïd.	Tameslent	Signal géodésique : Tizi Zaoumt.	11.650m S. - 4.700m O.	II
30.012	M. Nassiri Abderrahmane.	Cuarzazate	Signal géodésique : Assouguir-Boutharin.	6.200m S. - 7.700m O.	II
30.013	M. Hnida Mohamed.	Tameslent	Signal géodésique : Tizi Zaoumt.	10.700m S. - 8.700m O.	II
30.014	M. Belhassan Mohamed.	Errachidia	Signal géodésique : Khetitila I.	5.450m N. - 4.100m O.	II
30.015	id.	id.	id.	10.450m N. - 6.300m O.	II
30.016	id.	id.	id.	14.450m N. - 5.200m O.	II
30.017	M. Lazrak Ahmed.	Immouzzèr-Ida-ou-Tanane	Signal géodésique : Taourirt Moulay Ali.	5.000m N. - 1.750m E.	II
30.018	id.	id.	id.	5.000m N. - 5.750m E.	II
30.019	M. Yahyaoui Driss.	Debdou	Signal géodésique : Jbel Jdoj.	3.150m S. - 1.200m E.	II
30.020	M. Agouram Ahmed.	Taliouène	Signal géodésique : Tourchcal.	3.600m S. - 10.750m E.	II
30.021	Mme Rhanbouri Touriya.	Meknès	Signal géodésique : Majma Salihine.	1.300m N. - 1.550m E.	II
30.022	M. Abid Ahmed.	Taliouène	Signal géodésique : Tadroukht.	200m N. - 3.300m E.	II
30.023	M. Ouchettou Saïd.	Zouièt Ahançal	Signal géodésique : Azourki.	4.700m S. - 400m O.	II
30.024	M. Latif Abderrahim.	Sebt Brikyine	Signal géodésique : Taicha.	2.500m S. - 2.150m O.	II
30.025	M. Barmaki M'Hamed.	Telouèt	Signal géodésique : Ardjoul.	4.400m N. - 4.200m E.	II
30.026	M. Sghir Mohamed.	Midelt	Signal géodésique : Aliou Rheddou.	2.350m N. - 3.000m E.	II
30.027	M. Abdellaoui Alaoui Moulay Kaddour.	Khenifra	Signal géodésique : Boutaka.	5.450m S. - 600m O.	II
30.028	id.	id.	id.	2.850m S. - 3.400m E.	II
30.029	M. Aarras Abderrahman.	Chefchaouène	Signal géodésique : Khelti.	1.450m S. - 2.600m E.	II
30.030	M. Agourram Ahmed.	Aït Baha	Signal géodésique : Izouguer.	4.000m N. - 3.250m O.	II
30.031	M. Zizi Mohamed.	Taznakht	Signal géodésique : Tarchecht	10.650m N. - 2.100m E.	II
30.032	id.	id.	id.	6.450m N. - 5.900m O.	II
30.033	M. Zizi Mohamed Essaghir.	id.	Signal géodésique : Amfougoug.	2.300m N. - 9.000m E.	II
30.034	id.	id.	id.	1.700m S. - 9.000m E.	II
30.035	id.	id.	id.	3.700m S. - 5.000m E.	II
30.036	Société SOCOMIS.	Tizi-n-Test	Signal géodésique : Guinous.	4.250m N. - 1.800m O.	II
30.037	id.	id.	id.	250m N. - 3.500m O.	II
30.038	id.	id.	id.	8.250m N. - 1.800m O.	II
30.039	M. Hnida Mohamed.	Kebdani	Signal géodésique : Piton I.	2.050m N.	II

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
30.040	M. Achadad Omar.	Imi-n-Tanout	Signal géodésique : Elhofrat.	3.800m S. - 1.750m E.	II
30.041	M. Lazali Abbas.	Benguerir	Signal géodésique : D.S.	1.100m N. - 200m O.	II
30.042	M. Jaillard Luk.	Tizi-n-Test et Taliouène	Signal géodésique : Ourg.	2.150m N. - 3.250m E.	II
30.043	M. Outaraft Mohamed.	Zouiet Ahançal	Signal géodésique : Azoui.	10.100m S. - 13.500m O.	II
30.044	M. Ouchettou Saïd.	id.	Signal géodésique : Azourki.	750m S. - 2.900m O.	II
30.045	Bureau de recherches et de participations minières.	Oukeïmden-Toubkal	Signal géodésique : Tizi N'Talghoumte.	2.200m N. - 1.950m E.	II
30.046	id.	id.	id.	3.450m N. - 2.050m O.	II
30.047	id.	id.	id.	550m S. - 6.050m O.	II
30.048	id.	id.	id.	4.550m S. - 8.200m O.	II
30.049	id.	id.	id.	8.550m S. - 7.050m O.	II
30.050	M. Hnida Mohamed.	Kebdani	Signal géodésique : Aïn Zotage Centre.	1.000m N. - 12.200m O.	II
30.051	M. Boudhim Jilali.	Imi-n-Tanout	Signal géodésique : Tiguicht.	12.800m N. - 3.500m O.	II
30.052	M. Cheddad Moulay Lhoucine.	Taroudannt	Signal géodésique : Jbel Tissfal.	3.950m N. - 6.300 O.	II
30.053	M. Bennaoui Brahim.	Taghjijt	Signal géodésique : Ighir Baddou.	12.800m N. - 6.900m O.	II
30.054	Mme Hnida Sabah.	Kebdani	Signal géodésique : Aïn Batage.	3.000m S. - 16.000m O.	II
30.055	M. Sadhem Abderrahim.	Al Hoceima	Signal géodésique : Karn (Tamsamane).	6.500m S. - 8.600m E.	II

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de juillet 1987

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
30.056	M. Ouchettou Saïd.	Zaouit Ahançal	Signal géodésique : Aoui.	300m S. - 13.600m O.	II
30.057	M. Guelzim Khalil.	Imi-n-Tanout.	Signal géodésique : Ourgouz.	9.500m S. - 3 800m E.	II
30.058	M. Ousghou Moha.	Zelmou.	Signal géodésique : Tafechna.	2.050m S. - 11.050m O.	II
30.059	M. Bennaoui Brahim.	Aït Baha.	Signal géodésique : Igourgoc.	1.300m S. - 3.150m O.	II
30.060	M. Ben Karroum Mohamed.	Errachidia.	Signal géodésique : El Hajeb-Est.	9.400m N. - 1.500m E.	II
30.061	id.	id.	id.	8.150m N. - 5 500m E.	II
30.062	M. Mohanati Ahmed.	Bouanane.	Signal géodésique : Bouferma.	12.900m N. - 17.550m E.	II
30.063	Mme Hnida Sabah.	Itzer.	Signal géodésique : Taradt.	1.750m N. - 2.600m O.	II
30.064	M. Assaadou Ali.	id.	Signal géodésique : Cote 2120 Mouchenbour.	1.600m N. - 5.100m E.	II
30.065	M. Ou Azimou Ali.	id.	Signal géodésique : Moucherkour.	4.200m N. - 1.900m E.	II
30.066	Société minière de Sidi Bousalem.	Tayneste.	Signal géodésique : Jbel Tayneste.	3.500m S. - 1.100m E.	II
30.067	M. Damour Abdelkader.	El Ksar El Kebir.	Signal géodésique : Merehate.	2.700m S. - 1.200m E.	II
30.068	Société SIMICAR.	Agadir Melloul.	Signal géodésique : Taïssa N'Ighir.	7.050m S. - 1.300m E.	VI
30.069	M. Al Abdellaoui Mohamed.	Skoura.	Signal géodésique : Aourir Tinzel.	7.850m S. - 4.400m O.	III
30.070	M. Raffiai Idrissi Moulay Ahmed.	Safi.	Signal géodésique : Si M'Barak Ghaz.	750m S. - 7.650m O.	II
30.071	Société Ouiselsat-Mines S.A.	Tafraout.	Signal géodésique : N'Korn.	6.900m S. - 4.500m E.	VI
30.072	Mme Salhi Rachida.	Agadir-Melloul.	Signal géodésique : Jbel Taïfast.	8.700m N. - 9.200m E.	VI
30.073	M. Idali Mohamed.	Acdif.	Signal géodésique : Jbel Adrir.	4.500m S. - 10.800m E.	II
30.074	id.	id.	id.	8.500m S. - 8.250m E.	II
30.075	M. Ben Cheikh Lahoucine.	Foum Zguid.	Signal géodésique : Bane 4.	7.500m N. - 3.100m E.	II
30.076	M. Zouhaïr Abdellah.	Marrakech-Est.	Signal géodésique : Jbel Retem	3.000m S. - 3.300m E.	VI
30.077	id.	Marrakech-Ouest.	Signal géodésique : Culed Si Lahcen.	11.750m S. - 3.300m E.	VI
30.078	id.	Acdif	Signal géodésique : Jbel Adrir.	9.000m N. - 13.550m E.	VI
30.079	Mme Salhi Rachida.	id.	Signal géodésique : Jbel Tarfa.	1.600m S. - 12.650m E.	VI
30.080	id.	id.	id.	3.700m S. - 4.800m E.	VI
30.081	Société Ouiselsat-Mines S.A.	id.	id.	12 400m N. - 700m O.	VI
30.082	M. Gomery Salah.	Agadir-Melloul.	Signal géodésique : Taïssa N'Ighir.	1.000m S. - 5.100m E.	VI
30.083	Société l'Univers des mines.	Gouramma.	Signal géodésique : Assameur.	7.650m N. - 5.350m E.	II
30.084	id.	id.	id.	2.000m N. - 8.500m E.	II
30.085	Bureau de recherches et de participations minières.	Tounfite.	Signal géodésique : Tizraouline.	7 200m N. - 5.700m E.	II
30.086	Société R.N.A.	El Gara.	Signal géodésique : L4 R 19632	1.600m S. - 1.400m O.	II

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Décret n° 2-87-671 du 5 rebia I 1409 (17 octobre 1988) fixant les attributions et l'organisation du ministère des postes et télécommunications.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution, notamment son article 62 ;

Vu le dahir n° 1-85-69 du 20 rejeb 1405 (11 avril 1985) portant nomination du membres du Gouvernement ;

Vu le dahir du 27 rebia II 1343 (25 novembre 1924) relatif au monopole postal ;

Vu le dahir du 27 rebia II 1343 (25 novembre 1924) relatif au monopole de l'Etat en matière de télégraphie et téléphonie avec ou sans fil ;

Vu le décret n° 2-79-424 du 2 hija 1399 (24 octobre 1979) portant création et organisation de l'Institut national des postes et télécommunications ;

Vu le dahir portant loi n° 1-84-8 du 6 rebia II 1404 (10 janvier 1984) instituant l'Office national des postes et télécommunications ;

Vu le décret n° 2-84-20 du 7 rebia II 1404 (11 janvier 1984) relatif aux modalités d'application du dahir portant loi instituant l'Office national des postes et télécommunications.

Après examen par le conseil des ministres réuni le 18 rebia I 1408 (11 novembre 1987),

DÉCRÈTE :

TITRE I

ATTRIBUTIONS

ARTICLE PREMIER. — Le ministère des postes et télécommunications est chargé de l'élaboration et de la mise en application de la politique gouvernementale en matière des postes et télécommunications. Il exerce en outre la tutelle sur les établissements publics qui relèvent de sa compétence.

A cet effet, notamment il :

— Représente le Maroc auprès des organisations internationales à caractère universel ou régional spécialisées dans les questions relatives aux postes et télécommunications, et ce en liaison avec l'autorité gouvernementale chargée des affaires étrangères ;

— Prépare et négocie en relation avec les ministères intéressés, les conventions et accords en matière des postes et télécommunications ou de liaisons internationales ;

— Approuve les émissions de timbres-poste, l'ouverture et la fermeture d'établissements postaux, de réseaux des télécommunications ou de liaisons internationales.

ART. 2. — Le ministère des postes et télécommunications gère le spectre des fréquences radioélectriques.

ART. 3. — Le ministère des postes et télécommunications comprend outre le cabinet du ministre, une administration centrale et des services extérieurs.

ART. 4. — L'administration centrale du ministère des postes et télécommunications comprend :

— Le secrétariat général ;

— La direction des études et planification ;

— La direction des affaires générales ;

— Service organisation et méthodes.

ART. 5. — Le secrétariat général assure sous l'autorité du ministre, l'animation et la coordination de l'ensemble des services du ministère des postes et télécommunications. Il veille à l'application des décisions du ministre.

Le service organisation et méthodes est rattaché directement au secrétaire général.

Il est chargé de :

— L'élaboration des documents d'attributions et ceux des circuits d'information du ministère des postes et télécommunications ;

du suivi de l'évolution des structures du ministère des postes et télécommunications ;

de toutes études ayant trait à l'organisation du ministère des postes et télécommunications. Il est l'interlocuteur des services compétents en matière d'organisation et méthodes de l'autorité gouvernementale chargée des affaires administratives.

ART. 6. — La direction des études et planification mène les études techniques et économiques relatives à l'exploitation et au développement des postes et des télécommunications, oriente et suit les activités des organismes publics et privés intervenant dans le secteur des postes et des télécommunications :

— Élabore, en collaboration avec les organismes compétents, les plans de développement du secteur des postes et télécommunications ; elle est chargée en outre du suivi de leur application ;

— Oriente, et suit les activités de recherches scientifiques et techniques appliquées aux postes et télécommunications ;

— Participe aux études relatives aux choix des technologies et à la création d'industries dans le domaine des postes et télécommunications ;

— Procède à la collecte et au traitement des données statistiques, économiques, financières et techniques relatives au secteur des postes et des télécommunications ;

— Étudie les propositions des organismes publics, semi-publics et privés relevant de la compétence du ministère des postes et télécommunications, afférentes à l'organisation et à l'exploitation des postes et télécommunications ;

— Examine les propositions relatives à l'émission de timbres poste, à l'ouverture ou la fermeture d'établissements postaux, de réseaux de télécommunications, ainsi que l'établissement de liaisons internationales des télécommunications ;

— Assure la gestion du spectre des fréquences radio-électriques.

ART. 7. — La direction des études et planification comprend :

1 — La division des télécommunications, qui groupe :

— Le service des affaires industrielles ;

— Le service des radiocommunications.

2 — La division de la planification, qui groupe :

— Le service des études techniques et économiques ;

— Le service de la planification.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 8. — La direction des affaires générales :

— Étudie et prépare, en collaboration avec les ministères intéressés, les accords et conventions internationaux dans le domaine des postes et des télécommunications, participe à la négociation desdits accords et conventions et veille à leur application ;

— Prépare et participe aux réunions et conférences des organisations internationales ou régionales spécialisées dans le domaine des postes et des télécommunications ;

— Prépare les textes législatifs et réglementaires régissant le secteur des postes et télécommunications.

Elle est chargée en outre :

— De la préparation et de l'exécution du budget du ministère des postes et télécommunications ;

— De la gestion du personnel du ministère des postes et télécommunications.

ART. 9. — La direction des affaires générales comprend :

1 — La division de la législation et des affaires du personnel, qui groupe :

- Le service du budget ;
- Le service de la législation et du contentieux ;
- Le service des affaires du personnel et de la formation des cadres.

2 — La division des affaires internationales qui groupe :

- Le service des relations avec les organisations internationales ;
- Le service de la coopération.

ART. 10. — Un arrêté du ministre des postes et des télécommunications visé par les autorités gouvernementales chargées respectivement des affaires administratives et des finances, fixera l'organisation et les attributions des services extérieurs.

ART. 11. — Le présent décret, qui abroge celui portant n° 2-76-185 du 19 rebia II 1397 (7 avril 1977) tel que modifié et complété, prend effet à partir du 29 rebia II 1407 (1er janvier 1987).

Fait à Rabat, le 5 rebia I 1409 (17 octobre 1988).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Le ministre des postes et des télécommunications,
MOHAND LAENSER.

Le ministre des finances,
MOHAMED BERRADA.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives,
ABDERRAHIM BENABDELJLIL.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Liste, pour l'année 1988, des géomètres privés et des sociétés exécutant des travaux topographiques bénéficiaires de l'agrément.

Application de l'article 9 du décret n° 2-73-371 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975).

I. — AGREMENT DEFINITIF :

Agadir :

M. Bezine Yves, cité du Prince Héritier Sidi Mohammed, bloc I, n° 164 ;

M. Du Pasquier Vincent, chemin n° 3 ;

M. Leuzinger Jean-Jacques (bureau Zoraf), 55, cité Suisse, B.P. 263 ;

Société Richard Georges et Cie (M. Richard), avenue Hassan-II n° 265.

Beni-Mellal :

M. Yamoul El Arbi, (topo Tadla), avenue Hassan-II en face du tribunal.

Benslimane :

M. Hamadani Abdelkader, 79, avenue Hassan-II.

Berrechid :

M. Khadir Hattab, 75, rue Tarik-Bnou-Ziad.

Casablanca :

M. Aderdore Ali, 13, place Puy-de-Dôme, Maârif ;

M. Aïssaoui Larbi (cabinet C.E.T.T.), 17, rue de Provence Hôpitaux ;

M. Akhnouti Omar (C.A.T.A.K.), 4, rue Commandant Cottenest ;

M. Ameskane Essaïd, 8, rue Chenier ;

M. Bamoh Moha (E.T.T.), 11, rue de Reims ;

M. Boubakri Mustapha (B.T.G.), 45, rue Commandant-Lamy, 3e étage, face O.N.E. ;

M. Boutayeb Miloud, 8, boulevard Zerktouni ;

M. Bennis Abdelhakim (cabinet d'études topographiques), 62, rue Abderrahmane-Sahraoui ;

M. Cherkaoui Rachid, 42, avenue Mers-Sultan ;

M. Daïd Salah, 1, rue Belfort ;

M. Fakir Abdellah, 11, rue Reims ;

M. Fanguin René, 44, rue Mohamed-Smiha ;

M. Hilen Ali, 20, rue Moussa-Bnou-Noussair ;

M. Kandy Mustapha (B.E.T.A.K.), 104, rue Abderrahmane-Sahraoui ;

M. Karim Mohamed, 94, rue Prince-Moulay-Abdellah ;

M. Nasr Abdellatif, 107, boulevard de Bordeaux ;

M. Ober Victor (cabinet Ober), 60, rue Jules-Gros, Oasis ;

M. Ramos Antoine, immeuble New-York, boulevard Zerktouni ;

M. Sami Abdelkader (cabinet C.T.G.), 21, rue d'Esnes, angle Pont à Mousson ;

M. Samir Lahcen, 1, avenue Lalla-Yacout ;

M. Sebag Salomon, 18, rue de Terves ;

M. Triki Noureddine, 33, rue Reitzer ;

Géo-Plan-Études Société (M. Hourany), 28, angle rue de Buzancy et rue de Vouzier ;

Géo-Topo-Maroc Société (M. El Moulabbi), 42, avenue de l'Armée-Royale ;

INGEMAR « Ingénierie et photogrammétrie Maroc » (M. Christien), 164, boulevard d'Anfa ;

Maroc Topo Société (M. Amine), 28, rue Vizir Tazi ;

Pro-Études-Société (M. Amalric), 74, rue de Calais ;

Savery Ingénierie Société (M. Savery), 1, place Mirabeau ;

S.A.P.T.I.N.F. « Société arabo-africaine de photogrammétrie et d'informatique (M. Farès), 24, boulevard Mohamed-El-Hansali ;

S.E.TRAV. « Société études et travaux » (M. Haddi), angle boulevard de la Résistance et rue Puissesseau ;

S.N.P.T. « Société nouvelle de photogrammétrie et topographie » (M. Bouaïcha), 5, passage du Grand-Socco ;

SO.GE.T. « Société générale d'études » (M. Lahcini), 199, boulevard Mohammed-V.

El-Jadida :

M. El Jazouli Abdellatif, 28, rue Anatole-France ;

M. Khalid Mohamed, 20, avenue Ibn-Khaldoun ;

S.M.A.F.T. « Société marocaine d'amélioration foncière et de topographie » (M. Missey), 5, rue Berlioz, B.P. 54 ;

SO.MA.R.E.T.A.G. « Société marocaine d'études de réalisations topographiques géographiques et de génie civil » (M. Benkirane), 36, avenue El-Moukaouama.

Fès :

M. Amhoud Mohamed, 91, boulevard Mohammed-V ;

M. Ben Mlih Mohamed, rue de Zerhoun, lotissement Mernissi, n° 21 ;

M. Bennani Mohamed, 23, boulevard Chefchaouni (V.N.) ;

M. Cherrat Abdelhamid, 23, boulevard Chefchaouni (V.N.) ;

M. Tadlaoui Abdelali, 34, avenue Hassan-II.

Kenitra :

M. Assaidi Houcine (B.E.T.G.), 2, rue de la Reine-Élisabeth ;

M. Ben Hiba Ahmed (G.E.E.T.T.), 45, rue Mohamed-Abdou, 1er étage, appartement n° 4 ;

M. Ben Mekki Mohamed (C.E.T.B.), 24, avenue Mohamed-Diouri, appartement n° 13 ;

M. Naji Ameur, 12, rue de Tanger.

Khemissèt :

M. Aârkoub Moha, 82 *bis*, Ibn Sina, B.P. 621, Azhar.

Khouribga :

M. Ezzaoudi Abdelkader (Atlas Topo), 16, rue Tadla.

Marrakech :

M. Abtan Jacques, rue Hassan-Ben-M'Barek, immeuble Lazrak ;

M. Achouka Ahmed, 35, rue Mouritania, Gueliz ;

M. Baâla Ahmed, 5, immeuble Chkili, Hivernage, rue Abdelaziz-Taâlabi ;

M. Bendallol Hachemi, immeuble Moulay-Youssef, rue de la Liberté ;

M. Benkirane M'Hamed, 94, Sidi-Ahmed-Soussi ;

M. Elfathi Lalaoui Moulay M'Barek, 139, immeuble Zabir, rue Mohamed-El-bekkal ;

M. Embarch Abdellah, 27, rue Tariq-Ibn-Ziad ;

M. Karkouda Ahmed, 52, boulevard Moulay-Rachid ;

Promo-Conseil, Société (M. Sedgui), rue Allal-Ben-Ahmed, villa El Gherras, quartier de l'Hôpital.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Meknès :

M. Boukouche M'Hamed, 4, rue Menton, R.D.C. ;
M. Chrifi Abdellah, 14, avenue Nehru ;
M. El Hassani E. Hassan El Alaoui, 25, avenue Idriss-II ;
M. Issoumour Lhou, 37, boulevard Mohammed-V ;
M. Lautrain Louis Germain, 8, avenue Nehru ;
M. Meert Pierre, 45, avenue Mohammed-V ;
M. Mourchid El Houssaine, 3, rue de Beyrouth ;
M. Tazi Abdelali, 6, rue Alexandrie ;
M. Zmimou Mohamed, 42 *bis*, avenue Allal-Ben-Abdallah.

Mohammedia :

M. Fossi Ariza Enrique, rue d'Ifrane.

Oujda :

M. Jaber Driss, 14, boulevard Al-Mouahidine, appartement n° 5, 1er étage ;
M. Smaâl Abdelali (B.E.R.R.I.), 17, boulevard Derfoufi ;
SO.M.E.R. « Société maghrébine d'engineering et de réalisations » (M. Lahzaoui), résidence Al Baraka, rue Ancual, bureau 3.

Rabat :

M. Aït Grain Lekbir, 4, avenue Allal-Ben-Abdallah ;
M. Aliani Driss El Ghazi, Charii Misr, immeuble 12, appartement 7 ;
M. Anwer Hassan, cité Al Manar, bloc D, n° 14, avenue Hassan-II ;
M. Baghdadi Mostapha, 10, rue Nigéria ;
M. Benabdallah Abdelmalek, rue Dimachk, immeuble 1, appartement 14 ;
M. Benouri Mustapha, 8, chariâ Bou-Regreg ;
M. Benjelloun Abderrahim, 22, rue El-Brihi ;
M. Dakka Abdelkrim, angle rue Madagascar et rue Siam ;
M. Emergui Raphaël, cabinet topographique, 2, rue de Tindouf ;
M. Eradi Mohamed (E.T.T.E.), groupe 8, n° 55, Youssoufia-Ouest ;
M. Grimoult Pierre, 1, zankat Al-Battani ;
M. Jovovic Blagoje, 7, rue Osqofiah ;
M. Marrakchi Ahmed, rue Toleitela, immeuble 4, Océan ;
M. Mokrini Abderrahmane, rue Toleitela, immeuble 4, Océan ;
M. Moussa Mohamed (cabinet M. Moussa), 13, zankat El Medina ;
M. Ouzzaouit Mohamed (C.T.O.), 14, zankat Tafraout ;
M. Riouch Lahcen, 5, rue El-Jadida ;
M. Rouvin Pierre Lucien, 4, rue de Tindouf ;
M. Saïssi Mohamed, 78, avenue Allal-Ben-Abdellah ;
M. Sehli Ahmed (cabinet B.E.T.A.S.), 62, avenue Moulay-Ismaïl ;
M. Sossi Alaoui Moulay Mehdi (C.E.T.T.A.), 54, avenue de Chellah ;
M. Timjerdine Mohamed (cabinet E.T.E.T.), 16, zankat Assafi ;
M. Yousfi Abdeslam, 25, Oulad-Mrah, Youssoufia ;
Cartophot, Société (M. El Oufir Mohamed), 68, avenue Fal-Ould-Oumeir, Agdal ;
Les Travaux Aériens, Société (M. Kettani), 22, rue Moulay-Rachid ;
S.E.T.A. « Société d'études topographiques africaines » (M. Berrada), 4, rue Errazi ;
S.M.P.T. « Société marocaine de photo-topographie » (M. Icher), 248, avenue John-Kennedy ;
S.M.T. « Société marocaine de topographie » (M. Crozet), 8, avenue Allal-Ben-Abdallah ;
SO.MA.TE. « Société Maghrébine de travaux topographiques et études » (M. Mamari), 7, rue Houssein-1er ;
SO.M.E.T. « Société Maroc Études » (M. Loubinoux), 2, rue Fechtala ;
Technoexportsroy Société (M. Gourev), 5, rue Al-Qassar ;
Télécart « Société de télédétection de cartographie et de topographie » (M. Jalal), rue Abou-Hanifa, Agdal.

Safi :

M. En-Nouaji Abdelkamel, 9, rue de la Poste.

Salé :

M. Abdeddin Mohamed (C.E.T.R.A.T.), 24, chariâ Lalla-Amina, Tabriquèt ;
M. Abrache M'Barek, 69, El Mountazah, rue Taroual, Bettana ;
M. Akhamal Mohamed (B.E.T.A.), immeuble 4, appartement 1, lotissement Zenfari, Bettana.

Settat :

M. Aïmade Ahmed, 137, boulevard des Forces-Armées-Royales.

Temara :

M. Casri Ahmed (T.E.K.), 19, avenue Moulay-Hassan-1er, lotissement Abbadi.

Tanger :

M. El Hasnaoui Driss, 65, avenue de la Résistance, bureau A ;
M. Gailot Gabriel, 2, place de Navarre ;
M. Paragot Bernard, 6, rue Méditerranée ;
M. Tribeau Jean, 3 *bis*, rue Youssoufia ;
Topo-Rabat Société (M. Khalil), 24, rue Cadi-Ayad (ex-Quévédo), appartement n° 3.

Tétouan :

M. Baâli M'Barek « C.A.T.O.B. », 16, rue El-Ouahda, B.P. 168.

II. — AGREMENT PROVISOIRE :

Agadir :

M. Abrache El Houssaïne, 235, avenue Hassan-II.

Casablanca :

M. Tbourki Najib (T.E.T.E.), 49, rue du Pelvoux, Maârif ;
ETAFAT (Études topographiques, aménagements fonciers et assistances techniques) (M. Souhail), angle rue Vidal et rue Colbert.

Fès :

M. El Azzouzi El Mostafa, 29, rue du 16-Novembre, place Oued-El-Makhazine ;
M. Tazi Mohamed, 41, rue des Emirats-Arabes-Unis.

Meknès :

M. Zerouali Abdelkrim, 6, rue Beyrouth, appartement n° 2 ;
E.T.E.R. (Études et travaux d'équipement rural) (M. Oulkhir), 14, avenue Mohammed-V, appartement 5, 2e étage.

Oujda :

M. Toulali Tahar, 2, rue El Morabitine ;
M. Boukarabila Yahia, Hay Al Massira, rue Daoura 4, B.P. 211.

Rabat :

Aérial-Photos S.A. (M. Muelle), 28, zankat Youssef-Ibn-Tachfine ;
SEPRET (Société d'études des projets et des réalisations topographiques) (M. Massaoudi), 3 *bis*, rue Amir-Moulay-Abdallah.

Salé :

COTRABAS « Compagnie de travaux de bâtiments et d'assainissements » (M. Hattab Zaïed), 64, avenue Abdelkrim-El-Khattabi, Hay Salem.

Tanger :

M. Tligui Abdelaziz, 7, avenue Hariri, 1er étage, n° 3 ;
S.T.E.F.E.T. « Société tangéroise d'études foncières et de topographie » (M. Abdoun Mohammadine), 39, avenue du Prince-Moulay-Abdellah.

Taroudannt :

M. Faqri Mustapha, 198 *bis*, Bir Inzarane.

Copie téléchargée sur bomaroc.com; non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Liste, pour l'année 1988, des géomètres privés et des entreprises topographiques qui ont fait l'objet d'un retrait d'agrément en application des articles 18 et 19 du décret n° 2-73-371 du 27 hija 1393 (30 décembre 1975).

RETRAIT TEMPORAIRE DE L'AGREMENT DEFINITIF POUR UNE DUREE DE 6 MOIS

Casablanca :

M. Andalsi Mohamed, 28, boulevard du 11-Janvier.

RETRAIT DEFINITIF DE L'AGREMENT PROVISOIRE

Rabat :

M. Grabsky Ryszard, 4, zankat Al-Merj, appartement 5 ;

Bulgarconsult (B.C) société (M. Grogorov), 25, boulevard des Nations unies, Agdal ;

M. Pydzinski Witold, 4, rue Ahfir.

Kenitra :

STRET (Société de travaux, de réalisations d'études et de topographie), 368, boulevard Mohammed-V.

RETRAIT DEFINITIF DE L'AGREMENT DEFINITIF

Rabat :

M. Delmar Charles, 4, avenue Moulay-Youssef.

M. Krekovic Nicola, 7, rue Osqofiah.

S.C.E.T. (Maroc) (Société centrale pour l'équipement du territoire) (M. Fakher-Eddine), 30, charii Al-Alaouiyine.

Casablanca :

S.I.A.T. (Studio Italiano Aérophotogrammétria e Topografia) (M. Delbasso), 6, boulevard Al-Hansali.

Marrakech :

M. Zinoviev Vladimir, rue P, jardin du Pacha, n° 5.

Avis aux importateurs et aux exportateurs

Modification de la liste des transitaires agréés en douane

I. — Nouvelles attributions d'agréments :

NUMERO d'agrément	NOMS ET ADRESSES DES BENEFICIAIRES	DATE de la décision
728	Société transit transports Soussan, 42, rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca. Personne habile : M. Raphaël Amzallag.	6-7-1987
729	Société internationale orient transports company « I.O.T.C. », 95, boulevard Mohammed-V, Casablanca. Personne habile : M. Ahmed Lahliti.	11-5-1987
730	M. Bouchaïb Bensultana « Transit Tissir », 24, rue de Sefrou, El-Jadida.	20-2-1987
731	M. Abdelaziz Lahrach, 9, rue Grasset, quartier des Hôpitaux, appartement n° 12, Casablanca.	20-2-1987
732	M. M'Hamed El Ouazzani, 15 avenue de l'Ile-de-France, CIL, Casablanca.	20-2-1987
733	M. Ali Benbella, Sidi Bernoussi, bloc 117, n° 5, Casablanca.	20-2-1987
734	M. Mustapha Berra, 3, rue de Jezet, place Oued-El-Makhazine, Casablanca.	20-2-1987
735	M. Mohamed Arrafraf, Aïn Harroun, rue 9, n° 2, Bab Siffer, Fes.	20-2-1987
736	Société transit Annasr, 625, boulevard Mohammed-V, Casablanca. Personne habile : M. Mohamed El Batoul.	20-2-1987
737	Société transit international et représentation « TRINT », 101, boulevard Rahal El Meskini, Casablanca. Personne habile : M. Larbi Fathi.	20-2-1987
738	Société Transiniri, 75 ter, rue Pierre Parent, Casablanca. Personne habile : M. Mohamed Abderraoui.	20-2-1987
739	Société consortium de négoce et d'investissement, 30, avenue de l'Armée Royale, Casablanca. Personnes habiles : MM. Abdelhaq Nachi Bennani et Mostafa Harris.	20-2-1987
740	M. M'Barek Ouahla, Aïn Chok, rue n° 117, n° 7, Casablanca.	11-5-1987
741	M. Abderrahim El Marouzy, 137, boulevard Moulay Youssef, Casablanca.	11-5-1987
742	M. Abdelhamid Slaoui, 113, rue Lahcen-Ou-Idder, Casablanca.	11-5-1987
743	M. Ahmed Chakir, boulevard Ibn Tachfine, Hakam II, rue 9, n° 39, Casablanca.	11-5-1987
744	M. Hamid Lagsimi, « Sigmi Import-Export », 85, rue de Reims, n° 4, Casablanca.	11-5-1987
745	M. Salah Malek, 2 *bis*, rue de Séville, Oujda.	11-5-1987
746	M. Hassan El Abbassy, 15, boulevard Al Massira Al Khadra, Casablanca.	11-5-1987
747	Société DIATRANS, 4, rue d'Anjou, Casablanca. Personne habile : M. Zine El Abidine El Maroizi.	11-5-1987
748	Société Transit Inter - Océan « TRIO », 42/50, boulevard Lahcen-Ou-Idder, Casablanca. Personne habile : M. Aboubakre Rachad.	11-5-1987
749	Société maritime et de transit du Souss « Souss-Transit », avenue Mohammed-V, immeuble Mauritania, B.P. 153, Agadir. Personne habile : M. Mohammed Razani.	11-5-1987
750	M. M'Hamed Chafil, 256, boulevard Mohammed-V, appartement 55, Casablanca.	6-7-1987
751	M. Larbi Doumou, 65, rue Malherbes, n° 4, Casablanca.	6-7-1987

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMERO d'agrément	NOMS ET PRENOMS DES BENEFICIAIRES	DATE de la décision
752	Société art représentation and trade expédition « Art Expédition », quartier de l'Hôpital, Angle O et Y, Marrakech. Personne habile : M. Mahjoub Nachour.	6-7-1987
753	Société liaison nouvelle Euro-Africaine « LINEA », cité Plateau, Résidence Andaloussia, immeuble 41, n° 6, Casablanca. Personne habile : M. Ahmed Belmrah.	6-7-1987

II. — Désignation des personnes habiles :

NUMERO d'agrément	NOMS ET PRENOMS DES BENEFICIAIRES	DATE de la décision
563	M. Mohamed Barakate. Personne habile de la Compagnie commerciale charbonnière et maritime « C.C.C.M. », 24, boulevard Mohamed-El-Hansali, Casablanca.	24-2-1987
619	M. Albert Luce. Personne habile de la Société « Union des transports mixtes » « U.T.M. », 28, avenue de l'Armée Royale, Casablanca.	20-2-1987
639	M. Abdelhaï Ezzouine. Personne habile de la Société centrale transit, 49, rue Karatchi, Casablanca.	20-2-1987
618	M. Abdelhaï Lahmamssi. Personne habile de la Société transit aéromaritime « T.S.T. » 26, boulevard de la Résistance, Casablanca.	11-5-1987
630	MM. Ali Berrada et Claude Michel Aracil. Personnes habiles de la Société Marine Maroc, 26, boulevard de la Résistance, Casablanca.	6-7-1987
700	M. Abdelkader Jamaï. Personne habile de la Société nationale de transit et de transport international routier « SONATTIR », 25, boulevard Girardot, Casablanca.	11-5-1987
411	M. Mustapha Berra. Personne habile de la Société Mory et Cie Maroc, 10, rue de Foucauld, Casablanca.	6-7-1987

III. — Extension d'agrément :

NUMERO d'agrément	NOMS ET PRENOMS DES BENEFICIAIRES	DATE de la décision
420	L'agrément accordé à l'agence Fuentes, 33, avenue du Prince Moulay Abdellah, Tanger, pour exercer la profession de transitaire près des bureaux de Tanger est étendu pour tous les bureaux de douane du Maroc.	20-2-1987

IV. — Radiation de personnes habiles :

NUMERO d'agrément	NOMS ET PRENOMS DES BENEFICIAIRES	DATE de la décision
349	M. Lahoussine Ouarti. Personne habile de la Société NORATRA, 207, avenue de l'Armée Royale, Casablanca.	20-2-1987
513	M. Moulay Chérif Chahid. Personne habile de la Compagnie marocaine d'importation de transit et d'exportation « CIMTEX », 1, rue de Toulon, Casablanca.	20-2-1987

V. — Retrait définitif d'agréments :

NUMERO d'agrément	NOMS ET ADRESSES DES RADIES	DATE de la décision
433	M. Robert Abramovici, 12, rue Jarraoui, Tanger.	20-2-1987
615	M. Mohamed Abaoud, 187, boulevard Lalla Yacout, Casablanca.	20-2-1987
646	M. Mohamed Razani, boulevard Mohammed-V, immeuble Mauritania, B.P. 153, Agadir.	6-7-1987

IMPRIMERIE OFFICIELLE — RABAT

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.